



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 16321

### Texte de la question

La Poste prévoit à terme la suppression des moyens de remplacement, qui concerne 40 000 postiers. Les moyens de remplacement en général, et les brigades départementales en particulier, sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, chaque canton, chaque commune. Les brigadiers départementaux sont particulièrement inquiets quant à ce projet, d'autant que La Poste mène une politique systématique de recours à l'emploi précaire. La baisse des effectifs titulaires (au rythme très élevé de moins de 5 000 par an) et l'embauche d'agents contractuels à temps partiel (sous CDD la plupart du temps), le confirment. La Poste refuse de répondre à leurs questions sur l'avenir des moyens de remplacement. Dans le même temps, certains directeurs départementaux n'hésitent pas à devancer le projet en décidant le reclassement de leur brigade départementale, et de ce fait par manque de moyens, prévoient aussi la fermeture partielle, temporaire ou permanente de nombreux bureaux de poste. M. Jean Roatta attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie afin que La Poste assure pleinement ses missions de service public et s'inscrive en tant qu'entreprise citoyenne dans la préoccupation nationale du maintien et de la recherche d'emploi stable, et souhaiterait également, connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

### Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Roatta](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16321

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 1998, page 3561

**Réponse publiée le :** 17 août 1998, page 4611